



Séance de la CLDR

Mercredi 16.03.22, maison de village de Signeux



Participants (33) :

Membres de la CLDR

30 personnes (Voir liste en pièce jointe)

Dont, pour le Collège de Musson : Sylvie GUILLAUME (Bourgmestre), Daniel GUEBELS (Echevin DR), Anne-Marie GOERY (Présidente CPAS)

Invités

Représentant de l'administration communale : Carlo UGHI (Agent relais PCDR)

Fondation Rurale de Wallonie : Clémentine DESCAMPS et Nicolas LECUIVRE (Agents de développement)

Ordre du jour :

1. **Introduction** par Sylvie Guillaume et Daniel Guebels
2. Animation brise-glace
3. **L'ODR** : Pourquoi nous sommes là, qui est qui ?
4. **La CLDR**
 - a. Présentation des membres de la CLDR
 - b. Description des rôles de la CLDR
 - c. ROI
 - d. Programme de travail
 - e. Photo de groupe
5. **Divers**

Documents remis aux participants :

Farde d'accueil comprenant un feuillet explicatif sur la démarche ODR, sur le contenu d'un PCDR, les membres de la CLDR et le Règlement d'ordre intérieur (ROI) de la CLDR

INTRODUCTION

Suite au mots d'accueil de Sylvie Guillaume et Daniel Guebels, est proposée une courte animation brise-glace (axée sur l'interconnaissance).

Les participants, debout dans la salle, doivent se placer dans l'ordre alphabétique de leurs prénoms. Après un tour de présentation, ils doivent se regrouper par village.

INFORMATION SUR L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

1. Qu'est-ce qu'une ODR ?

- » Il s'agit d'un processus qui a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants en valorisant les ressources locales
- » C'est une démarche communale cadrée par un décret de la RW, qui repose sur la participation continue des citoyens et qui consiste à mener une réflexion globale (sur l'ensemble du territoire communal et sur tous les domaines de la vie).
- » Elle se concrétise par la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action (Programme Communal de Développement Rural - PCDR).

2. Quels sont les acteurs impliqués et leurs rôles ?

a) La Commune de Musson

- » Les mandataires communaux sont les capitaines de cette opération communale.
- » Les employés de l'administration sont également des acteurs de première ligne

b) Les citoyens et la Commission Locale de Développement Rural

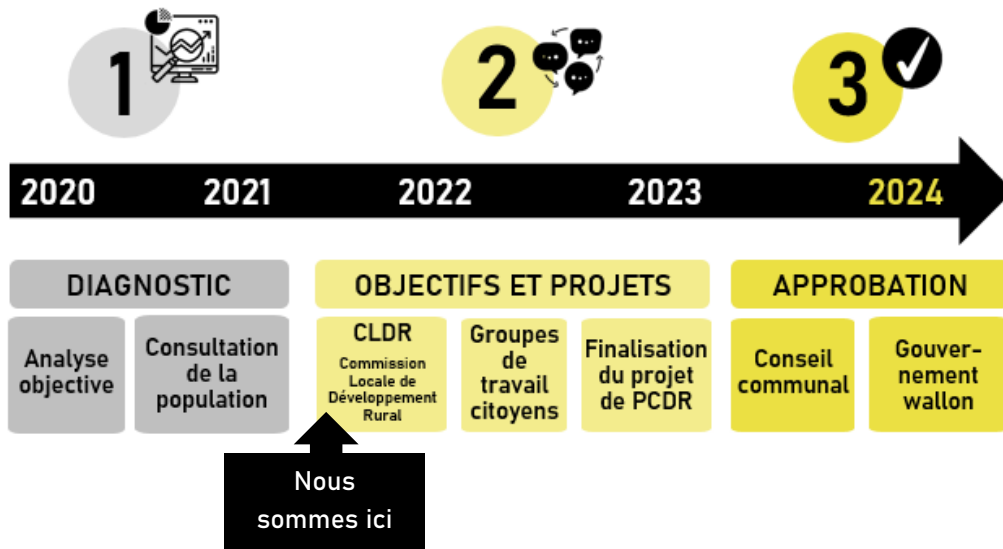
- » Les habitants sont invités à des séances de travail pour réfléchir sur le présent et l'avenir de leur commune et pour proposer des pistes de solutions.
- » Une commission consultative (la CLDR) est mise en place pour définir les objectifs et les projets concrets à mettre en œuvre et pour agir en tant que relais auprès de la population (celle-ci est composée d' $\frac{1}{4}$ d'élus et de $\frac{3}{4}$ de citoyens). Un retour d'information régulier est assuré vers les habitants (bulletin communal, ...).

c) Les structures extérieures

- » Bureau d'étude Impact, auteur de programme : Le bureau d'étude est présent durant toute la phase d'élaboration du PCDR dont il est le concepteur.
- » La FRW – Fondation Rurale de Wallonie, organisme accompagnateur : conseille la commune et anime les débats citoyens.
- » Le Service Public de Wallonie : DGO3 et le Cabinet du Ministre en charge du développement Rural

3. Chronologie de l'Opération de Développement Rural

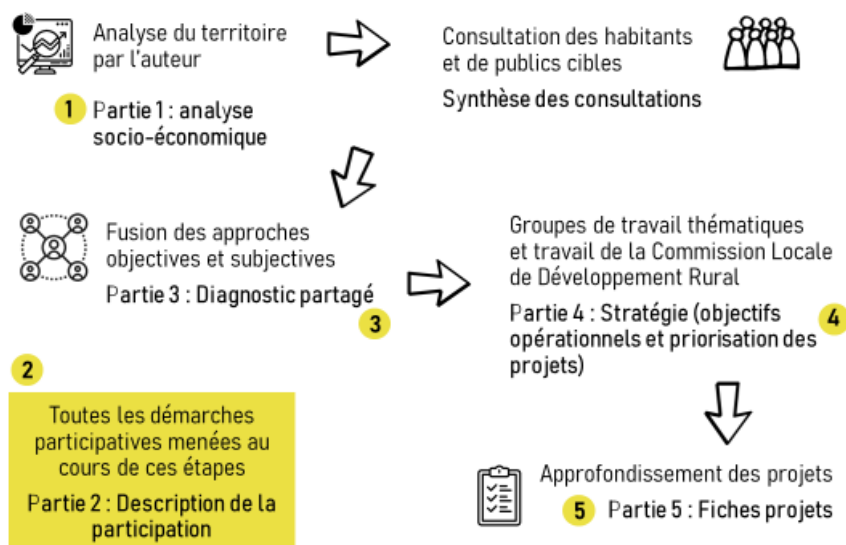
Avant de pouvoir mettre en œuvre les projets, l'élaboration du programme s'étend sur près de 3 années et comprend 3 grandes phases :



Etapes réalisées lors de la phase diagnostic

- * Visite de terrain
- * Rencontre de 18 personnes ressources
- * Rédaction par l'auteur d'une analyse socio-économique du territoire (Partie I)
- * Rédaction par FRW du Bilan de la 1ère ODR
- * Rencontre du personnel communal
- * Info-consultation dans les villages + en ligne
- * Rencontre de la CCATM
- * Rencontre du CCCA
- * Consultation des jeunes

4. Approche méthodologique globale pour la rédaction du PCDR



Etapes à venir (plus de détails dans « Les suites »):

- * Actuellement, l'auteur de programme travaille sur la rédaction du diagnostic partagé, croisement entre son analyse (partie I) et la synthèse des consultations. La CLDR sera prochainement amenée à analyser ce travail
- * L'étape suivante est celle des groupes de travail. Ce sont des séances thématiques ouvertes à tous citoyens, dont le rôle est de définir des objectifs et des pistes de projets.

FONCTIONNEMENT DE LA CLDR



Speed meeting : tour de table des motivations

Chacun se présente en mettant en évidence ce qu'il souhaite parmi ces éléments :

1. Nom – Prénom
2. Village
3. Vos motivations pour la CLDR
4. Thématique de prédilection
5. Mon lieu préféré sur la commune de Musson

Les motivations principalement évoquées :

- Participer au développement de ma commune
- Représenter mon village (car je l'apprécie particulièrement)
- M'investir pour mon lieu de vie
- Faire avancer les choses
- Dynamiser la vie dans les villages
- Créer plus de convivialité
- Préserver
- Amener des idées et être à l'écoute de celles des autres
- Poursuivre mon investissement auprès de la commune (car déjà dans une autre commission ou dans l'ancienne CLDR)

Les intérêts des membres pour certaines thématiques particulières :

Jeunesse, environnement, nature, mobilité, paysage, culture, sport, histoire, convivialité, rencontre, voisinage, productions locales, espaces de détente et de jeux, activités, tourisme, patrimoine, social, aînés, sécurité



Quelques lieux très appréciés :

Village, place (et cercle) de Mussy, campagne de Musson, Bois de Mussy, marais de la Cussignière et voie lente Signeux-Baranzy, chemins de campagne, plaine de jeux et campagne de Willancourt, bois de Musson, sa mine et son point de vue, ...

Description des rôles de la CLDR

Un espace d'expression citoyenne

La CLDR, organe consultatif, est le lieu de l'expression citoyenne, du débat démocratique.

Sa composition reflète la population et assure une représentativité de celle-ci selon différents critères (villages, tranches d'âge, professions, ...).

Cette commission est constituée pour toute la durée de l'Opération de développement rural (ODR).

Un vecteur de l'information

En tant que relais auprès de la population, le membre de la CLDR a pour tâche d'assurer la circulation de l'information qui concerne l'Opération de développement rural.

Un lieu de construction d'avis collectifs

Les idées et avis que les membres de la CLDR émettent sont discutés en assemblée afin de représenter au mieux l'intérêt collectif. De ces avis découlent des décisions concernant l'avenir de la commune et de ses habitants.

Un espace de suivi des projets du PCDR

Une fois le PCDR approuvé par le gouvernement wallon, les membres de la CLDR ont pour tâche d'assurer le suivi des projets et actions de la CLDR et de participer à leur mise en œuvre, en veillant au respect du processus de concertation. Elle est force de proposition.

La CLDR est également chargée d'assurer l'évaluation de l'ODR et d'établir un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural.

Les engagements des animateurs FRW

- ⇒ Des animations variées afin de correspondre à tous les profils
- ⇒ Des réunions préparées
- ⇒ Une facilitation du travail afin de réduire la longueur du processus
- ⇒ Une transparence dans le travail de digestion des résultats
- ⇒ Un partage de la parole entre les participants
- ⇒ Une durée des réunions limitée à 2h
- ⇒ **Importance d'une certaine confiance mutuelle**

Quelques règles d'or

- ⇒ Prévenir de son absence aux réunions >>> outil framadata pour indiquer facilement votre disponibilité en ligne
- ⇒ Penser à l'intérêt pour la collectivité et aux générations futures
- ⇒ Respecter toutes les idées et personnes, sans juger
- ⇒ Veillez à ce que chacun puisse s'exprimer
- ⇒ Avoir confiance et exprimer ses craintes et questionnement



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE LA CLDR

Les agents de la FRW mettent en évidence différents éléments clés du ROI



Membres

- ⇒ Daniel Guebels, Echevin, est le président de la CLDR de la Commune de Musson.
- ⇒ La CLDR se compose de : 30 citoyens et 6 élus.
 - ! Cette composition peut évoluer
 - Question : en cas de démission/décès, comment un membre est-il remplacé ?
 - » Le nombre de membres peut être réduit (passer de 36 à 32 membres par exemple).
 - » Une réserve de candidat a été constituée. Le membre démissionnaire pourra éventuellement être remplacé par un candidat de la réserve représentant le même profil que lui (village, genre, ...).
 - » En cas de nombreuses démissions, un nouvel appel à candidatures pourra être lancé.
- ⇒ L'ensemble des membres, effectifs et suppléants, sont convoqués de plein droit aux réunions de la Commission et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote.
- ⇒ Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président.

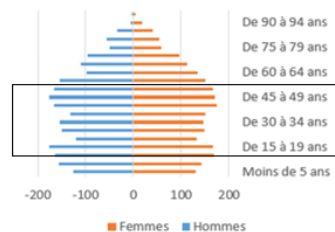
La composition de la CLDR de Musson est bien représentative de la population communale :

	citoyens	élus	total	%
F	11	4	15	42
M	19	2	21	58

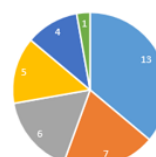
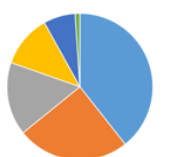
Profils socio-économique	
Actifs dans le monde associatif	13
Retraités	5
employés	3
Secteur construction Architecture	4
Profession libérale Indépendant	1
secteur bancaire manager LUX	4
Profession médicale Scientifique	2
Agriculture Environnement	3
Secteur public Administration	2
Enseignement Jeunesse	4
Formation Socio-culturel Social	3
études socio	1
informatique	2
cuisinier boucher	2
total	36

	citoyens	élus	total
<30	2	0	2
[31-40]	4	1	5
[41-50]	9	0	9
[51-60]	7	2	9
[61-70]	8	3	11
>70	0	0	0

habitants par village		
Musson	1853	39%
Mussy-la-Ville	1172	25%
Baranzuy	760	16%
Signeux	545	12%
Willancourt	331	7%
Gennevaux	50	1%
total	4711	100%



CLDR par village		
Musson	13	36%
Mussy-la-Ville	7	19%
Baranzuy	6	17%
Signeux	5	14%
Willancourt	4	11%
Gennevaux	1	3%
total	36	100%



■ Musson ■ Mussy-la-Ville ■ Baranzuy
■ Signeux ■ Willancourt ■ Gennevaux

■ Musson ■ Mussy-la-Ville ■ Baranzuy
■ Signeux ■ Willancourt ■ Gennevaux





Fonctionnement

- ⇒ Quorum de participation de 50 % (hors quart communal) >>> si pas atteint, report de la réunion à 15 jours (sans quorum) pour valider une décision
- ⇒ Démissions des membres (hors quart communal) lors du rapport annuel de la CLDR en mars
Courrier pour demander la volonté ou non de poursuivre si
 - » 3 absences (excusés ou non) consécutives
 - » Absent ou excusé sans motif valable à plus de 75% des réunions sur deux années consécutives
- ! Un registre des présences sera tenu par le secrétariat (FRW)
- ⇒ Minimum de 4 réunions par an de la CLDR >>> en période d'élaboration +/- 8 réunions/an
- ⇒ Convocation des membres au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion >>> courrier électronique (ou écrit si demande spécifique)
- ⇒ Tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR doit en avertir prioritairement le Président ou le secrétaire (FRW).
- ⇒ Les invitations et envois des comptes-rendus des réunions se font sous format informatique.
- ⇒ Le compte rendu sera transmis au plus tard au moment de la convocation pour la réunion suivante.
- ⇒ Les documents seront mis en ligne sur le site de l'ODR : www.musson2035.info
- ⇒ Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois, en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents.
- ⇒ Les séances de la CLDR ne sont pas publiques. Toutefois, en cas de besoin, la Commission peut inviter, avec l'accord du Président, des personnes extérieures.
- ⇒ Un membre de la Commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier à titre privé.

Respect de la vie privée

Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'évènements puissent être utilisées par la Commune et la FRW pour des articles, présentations, annonces ... découlant de l'ODR. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR un courrier stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant.

En application du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre de l'ODR. Tout membre dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR.

- ⇒ **La CLDR Valide le ROI.**
- ⇒ **Celui-ci sera présenté pour approbation au conseil communal.**



LES SUITES

Prochaines réunions de la CLDR

2022

- **CLDR 2 " dynamiques villageoises et enjeux"**
 - Mardi 29.03.22 à 20H | Maison de Village | Signeux

➔ À préparer : photos, éléments historiques et/ou emblématiques



- **CLDR 3 " diagnostic partagé"**
 - Mardi 10.05.22 à 20H | Maison de Village | Signeux

Pour le travail en sous-groupe de la réunion du 29 mars sur « les dynamiques villageoises et enjeux », les membres de CLDR sont invités **à amener 1 élément** (photo/objet...) qui représente le mieux leur village à leurs yeux (choisir une catégorie ci-dessous).

- ⇒ L'histoire du village
- ⇒ Son cadre de vie, un lieu emblématique
- ⇒ Son folklore
- ⇒ Sa relation au village
- ⇒ Ses légendes, anecdotes
- ⇒ Son terroir, ses produits locaux

Groupes de travail thématiques

- **GT 2 : « Tourisme | identité | patrimoine »**
Jeudi 19.05.22 à 20H | Salle du Conseil communal | Musson
- **GT 3 : « Ressources naturelles locales »**
Mardi 31.05.22 à 20H | Salle du Conseil communal | Musson
- **GT 4 : « Vie quotidienne : Santé, services, emploi et commerces »**
Mercredi 08.06.22 à 20H | Salle du Conseil communal | Musson
- **GT 5 : « Cadre de Vie : AMT | Mobilité | Logement »**
Mardi 14.06.22 à 20H | Salle du Conseil communal | Musson

⇒ L'inscription aux groupes de travail se fera lors de la prochaine réunion du 29 mars. Un Framadate spécifique aux GT sera envoyé début avril.

Objectifs des GT :

- Valider le diagnostic partagé
- Définir les enjeux et futurs défis → objectifs du PCDR
- Faire émerger des pistes de projets en lien avec les enjeux identifiés



Participants :

- Les GT sont ouverts au public.
- Des experts seront invités à participer aux GT.
- Les membres de la CLDR se partageront les différentes dates en fonction de leurs compétences/affinités avec les différentes thématiques (max. 2 dates/par membre)

Prochaines étapes

- **septembre-octobre 2022**
 - Objectifs et Stratégie | 1 ou 2 réunions
- **novembre-décembre 2022**
 - Projets et priorisation | 1 ou 2 réunions

2023

- **de janvier à juin 2023**
 - GT " Projets" | nombre de GT à définir + Visites de terrain éventuelles
- **de septembre à décembre 2023**
 - relecture fiche-projets et finalisation du PCDR | 1 ou 2 réunions

2024 **Approbation du PCDR**

plus d'infos sur 

www.musson2035.info



Pour la Fondation Rurale de Wallonie

Clémentine Descamps | Nicolas Lecuivre
Agents de développement



ANNEXE

LISTE DE PRÉSENCE

16/03/2022

Participants (30)

	Nom	Prénom	Village
M.	ARNOULD	François	Musson
M.	BERTHOLET	Alain	Musson
Mme	BERTRAND	Corinne	Baranzy
M.	BIGOT	François	Mussy-la-Ville
M.	CAILTEUX	Jean-Jacques	Willancourt
Mme	DAXBEK	Anaïs	Mussy-la-Ville
Mme	DEOM	Vanessa	Gennevaux
Mme	GERAERTS	Laura	Signeux
Mme	GERARD	Muriel	Baranzy
Mme	GOEURY	Anne-Marie	Musson
M.	GUEBELS	Daniel	Musson
Mme	GUILLAUME	Sylvie	Signeux
M.	HENRION	Marc	Musson
M.	HILGER	Gregory	Willancourt
M.	JACQUEMIN	Daniel	Signeux
Mme	KIRSCH	Jennifer	Willancourt
M.	LAMBERT	Claude	Musson
Mme	LEWYLLIE	Valérie	Musson
Mme	MAQUA	Caroline	Willancourt
M.	MAQUET	Jacques	Musson
M.	NOBEN	Rudolf	Musson
Mme	RENAUT	Jenny	Baranzy
M.	ROSSIGNON	Jean-Paul	Musson
M.	SCHILTZ	Robert	Mussy-la-Ville
M.	THERER	Vincent	Mussy-la-Ville
M.	TREBOSEN	Bernard	Mussy-la-Ville
Mme	VANBRABANT	Charlotte	Musson



M.	VAN DE WOESTYNE	Georges	Mussy-la-Ville
Mme	VITULANO	Maria	Musson
M.	WEBER	André	Signeux

Excusés (5)

	Nom	Prénom	Village
M.	BESTGEN	Christophe	Mussy-la-Ville
M.	COLAS	Patrice	Musson
Mme	COSTENOBLE	Marie-Noëlle	Baranzy
M.	HAUSMAN	Geoffrey	Baranzy
Mme	PISSEL	Nathalie	Baranzy

Invités (3)

	Nom	Prénom	Village
Mme	DESCAMPS	Clémentine	FRW
M.	LECUIVRE	Nicolas	FRW
M.	UGHI	Carlo	Commune de Musson

